



Dossier de presse

Le Parc national des Pyrénées et RTE renouvellent leur partenariat

Le Parc national des Pyrénées et RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, partagent, autour de valeurs communes, la volonté de protection des patrimoines naturel et paysager, de développement durable des vallées et de sensibilisation à l'environnement de tous les publics, socles de la charte du Parc national.

Dans un souci permanent de concilier la gestion des ouvrages de RTE (travaux d'entretien, de renforcement ou de mise aux normes des lignes) implantés dans le cœur et la zone d'adhésion du Parc national, et les enjeux environnementaux, les deux structures sont en dialogue constant depuis 2010.

Aujourd'hui, le Parc national des Pyrénées et RTE réaffirment leur volonté de poursuivre leur partenariat instauré au bénéfice du territoire et de ses richesses patrimoniales, dans une démarche concertée.

RTE en quelques chiffres

Sur le territoire du Parc national des Pyrénées :

- 211 km de lignes électriques (4km de liaisons souterraines et 207km de liaisons aériennes)
- 26 postes électriques
- 1033 pylônes

L'histoire commune se poursuit

Enjeu majeur pour RTE, la préservation de l'environnement se traduit dans la politique du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, par des objectifs concrets de respect des milieux naturels et des paysages. RTE s'inscrit ainsi dans un processus d'amélioration continue de sa relation à l'environnement en lien avec ses partenaires.

En 2024, le Parc national des Pyrénées et RTE ont élaboré une nouvelle convention cadre de partenariat. Elle entérine les principes et les objectifs de collaboration, cible les sujets et précise les modalités opérationnelles de partenariat entre les deux organismes pour les quatre prochaines années.

Les domaines de collaboration de la convention cadre de partenariat 2024-2027

1- L'identification des secteurs sensibles et des impacts sur la biodiversité des ouvrages du réseau public de transport d'énergie (RPT)

Dans un souci d'évitement d'impacts des ouvrages du réseau public de transport d'énergie sur la biodiversité, le Parc national et RTE s'engagent à œuvrer à la connaissance mutuelle et partagée, des enjeux naturels sur les sites concernés.



Deux thématiques sont particulièrement ciblées dans cet échange de données naturalistes :

- *la préservation de l'avifaune*

Initié dès 2010, le programme de balisage se poursuit avec la mise en place de dispositifs visuels sur les lignes à haute tension afin d'éviter les chocs mortels ou l'électrocution de l'avifaune, notamment des rapaces. L'analyse détaillée menée en concertation avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Nature en Occitanie (NEO) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, définit les portions d'ouvrages à traiter par ordre de priorité, en ce qui concerne les risques de collision, ainsi que les techniques de protection à mettre en œuvre (dispositif d'effarouchement, espacement, etc...).

- *la valorisation des emprises des lignes électriques*

Des aménagements durables de la végétation permettant notamment de limiter les interventions pour l'entretien de la végétation sous les lignes mais aussi de favoriser la biodiversité, seront réalisés en concertation entre le Parc national et RTE.

2- La surveillance et la maintenance des ouvrages du RPT

RTE s'engage à effectuer les visites périodiques de ses ouvrages qu'elles soient hélicoptérées ou en drone, en tenant compte des enjeux environnementaux et en informant préalablement le Parc national.

A des fins de préparation des plans de survol et d'évitement des zones sensibles, RTE disposera de l'accès à l'application web « rapaces », assurant le suivi de la reproduction des rapaces et un accès aux zones de sensibilité majeure (ZSM) en temps réel.

Le survol en drone sera privilégié aux visites hélicoptérées.

3- La présentation des principaux projets de développement et d'adaptation du RPT

Tout nouveau projet de développement de nouveaux équipements pouvant impacter la biodiversité en zone cœur ou en aire d'adhésion du Parc national, fera l'objet d'une présentation par RTE au Parc national.

4- L'enlèvement des vestiges

Malgré les efforts réalisés par RTE, un certain nombre de vestiges liés au transport d'énergie peuvent encore être présents sur le territoire du Parc national. RTE profitera des chantiers à venir sur ses installations pour étudier les opportunités de suppression des vestiges restants. Un point annuel permettra de programmer les opérations d'enlèvement de vestiges sur le territoire du Parc national.

Le Parc national actualisera la cartographie des vestiges.

5- La mémoire du paysage

Lors de la réalisation ou la suppression d'ouvrages pouvant modifier le paysage, le Parc national et RTE collecteront des données photographiques permettant de garder en mémoire les évolutions du paysage au fil du temps.

6- La connaissance mutuelle des équipements et missions de chacun

En vue d'améliorer la communication entre les professionnels des deux structures et la compréhension des missions de chacun, des actions réciproques de connaissance et de sensibilisation de leurs personnels seront reconduites ou nouvellement instaurées : journées de sensibilisation à l'environnement par le Parc national, visite technique des ouvrages de RTE...

5- Les actions de sensibilisation du grand public

Le Parc national et RTE relayeront des informations sur la sécurité aux abords des lignes électriques du Réseau Public de Transport d'énergie auprès du grand public lors de leurs animations respectives.

6- Le partage de données SIG

Le Parc national et RTE partageront des données cartographiques utiles à une meilleure connaissance et gestion des patrimoines dont les données naturalistes mises à disposition de RTE par le Parc national, afin de mieux prendre en compte la présence d'espèces et d'habitats naturels dans de futures zones d'intervention ainsi que les données naturalistes recueillies lors d'études et de travaux, mises à la disposition du Parc national des Pyrénées par RTE.

8- La charte du territoire du Parc national

RTE apportera son expertise pour la mise en œuvre de la charte du territoire du Parc national en vigueur, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie. RTE sera également associé à l'évolution de ladite charte qui arrive en fin de validité (2027).

Le Parc national et RTE assureront le pilotage et le suivi de la convention de partenariat à l'occasion d'une réunion annuelle. Retours d'expériences et traitement des difficultés rencontrées, définition du programme d'actions pour l'année à venir, proposition d'actions de formation et d'information et d'actions de communication seront les points abordés à cette occasion.

La convention d'application 2024

Déclinaison de la convention cadre de partenariat 2024-2027, la convention d'application 2024 précise les actions concrètes qui seront menées dans l'année à venir.

Ainsi,

- la ligne électrique haute tension Biescas-Pragnères au niveau de Gèdre sera équipée de balises avisphères sur plus de 4 kilomètres ;
- la pose de cet équipement fera l'objet d'une communication par le Parc national à travers la réalisation d'un clip vidéo faisant intervenir un référent de RTE ;
- une journée de sensibilisation des personnels de RTE et du Parc national sera organisée à l'occasion de la Fête de la Nature, avec pour thématique la protection du Gypaète barbu tant cette espèce a un impact sur l'activité de RTE, et l'aménagement de dispositif visuel sur la ligne à haute tension reliant la France à l'Espagne, au niveau de Pragnères ;
- en vue de la mise en place au sein de RTE d'une politique d'aménagement durable de la végétation sous les lignes, l'année 2024 sera mise à profit afin de définir la feuille de route d'un poste en responsabilité prochainement recruté ;
- mémoire de paysage : les projets structurants en cours de Luz-Pont de la Reine, Hourat-Artouste et Eget notamment feront l'objet d'un état des lieux rapide avant enlèvement des premiers pylônes sur Soulom en fin d'été 2024.
- enlèvement des vestiges : le Parc national travaille à l'actualisation de la cartographie des vestiges.

Contact presse : Caroline BAPT, chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées
Tél : 06.30.15.99.39 – email : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Contact presse RTE : Angela Bleahu, responsable Communication RTE Sud-Ouest
Tél : 06.74.47.64.11 - email : angela.bleahu@rte-france.com